

Aspects de la transition «secondaire I – secondaire II», exposé du 6 avril 2006

De l'école à la vie professionnelle

Agnès Weber, lic. phil. I, cheffe du Service de la planification de l'enseignement au Département de l'éducation et de la culture du canton de Thurgovie

Dans son exposé introductif, Agnes Weber relève la pression qui s'exerce sur le système éducatif suisse. Le monde du travail exige aujourd'hui des collaborateurs qualifiés et faisant preuve de souplesse, autonomes, maîtrisant les langues étrangères, dotés de l'esprit d'entreprise et d'autres capacités qui n'étaient auparavant attendues que d'un groupe restreint. Le passage au degré secondaire II constitue une exigence quasi générale. Une formation du degré tertiaire fait de plus en plus partie des exigences. Celles et ceux qui ne disposent pas d'un tel bagage s'inscrivent très tôt dans la catégorie des personnes à risque. Or, la politique sociale ne peut pas se permettre d'importants groupes à risque. Il n'existe cependant aucun droit à une formation du degré secondaire II.

Les attentes exprimées tant à l'égard du système scolaire que de la formation dispensée dans les entreprises ne sont pas satisfaites. L'école et le monde du travail sont tous deux sous les feux de la critique. Les postulats généralement reconnus ne sont pas mis en œuvre. En matière de formation professionnelle, le choix d'une profession se fait par exemple encore très fortement en fonction du sexe.¹ Agnes Weber présente les problèmes qui en découlent. Elle montre ensuite les échelles de référence et les mesures avant de se prononcer sur les missions dévolues au projet Transition-Nahtstelle. Ses considérations figurent dans un document résumant ses thèses.²

Après une phase de réforme qui aura duré dix ans, le canton de Thurgovie a réalisé ces dernières années un premier cycle de l'enseignement secondaire dont les éléments constituent un modèle à suivre. Il s'agit d'un premier cycle coopératif constitués de deux classes principales et d'un enseignement à niveaux dans différentes branches. Le progymnase a été supprimé. L'enseignement dispensé en classe a été en partie remplacé par des formes d'enseignement individualisé en laboratoire; Christian Brühwiler³ dépeint la capacité des enseignants à adapter leur pratique professionnelle au profil des élèves et à créer des conditions d'apprentissage optimales pour chacun d'entre eux.

Un large profil de compétences constitue le fondement pour l'admission des élèves en apprentissage et dans les écoles subséquentes (écoles professionnelles, écoles préparant à la maturité professionnelle, écoles de culture générale) ou les éventuels conseils de carrière

¹ Cf. Christian Imdorf: La sélection fondée sur le genre dans l'attribution des places de formation, in: Conférence suisse des déléguées à l'égalité (éd.). Le genre en vue. Les filles et les jeunes femmes face à la formation: pistes et tendances, ASOSP, Lausanne: http://www.nfp51.ch/f_module.cfm?Projects.Command=details&get=8

² Transition du degré secondaire I au degré secondaire II, téléchargement à l'adresse www.nahtstelle-transition.ch/files/tra6406a.pdf

³ Adaptive Lehrkompetenz: «Fähigkeit von Lehrpersonen, Unterrichtsvorbereitung und -handeln so auf die individuellen Voraussetzungen der Lernenden auszurichten, dass für jeden Lernenden möglichst günstige Bedingungen für verstehendes Lernen entstehen.

- Sachkompetenz
- Diagnostische Kompetenz
- Didaktische Kompetenz

- Klassenführungskompetenz Vier Dimensionen adaptiver Lehrkompetenz (Weinert, 1996)
Nach Christian Brühwiler: Von der adaptiven Lehrkompetenz zum selbstregulierten Lernen, vgl. www.nahtstelle-transition.ch/files/nst6406b.pdf

(orientation professionnelle). Selon les dispositions prises dans le canton de Thurgovie⁴, la proportion des jeunes qui bénéficient d'une offre transitoire est limitée à 15%. Un important projet de mentorat a été constitué dans ce contexte.

Agnes Weber mentionne aussi d'autres développements intéressants du premier cycle de l'enseignement secondaire:

Le Gouvernement argovien a approuvé l'élaboration d'un certificat de fin d'études du degré secondaire I et décidé qu'une expérience se déroulerait pendant deux ans dès la fin de l'année scolaire 2005/2006. Le certificat de fin d'études repose d'une part sur un test de rendement, d'autre part sur les notes consignées dans les deux bulletins délivrés durant la neuvième année et sur l'évaluation d'un travail de projet.⁵

Le canton de Zurich a élaboré le cadre d'une nouvelle conception de la 9e année et en a entrepris l'expérimentation.⁶

18. avril 2006
Emil Wettstein
Layout: pn, Traduction: Josette Fallet

6406

⁴ Neue Übertrittsverfahren von der Sekundarstufe I zur Sekundarstufe II. Möglichkeiten zur Einführung eines Assessmentverfahrens. Expertengruppe Assessment, Kanton Thurgau, 21. Juni 2005,

Download www.nahtstelle-transition.ch/files/nst6406c.pdf

⁵ Download www.nahtstelle-transition.ch/files/nst6406d.pdf

⁶ Download www.nahtstelle-transition.ch/files/nst6406e.pdf